

**Deuxième Réunion ordinaire du Conseil National de Supervision, Lomé le
vendredi 28 décembre 2012, Salle de conférence de la Primature**

Compte rendu

L'an deux mil douze et le vendredi vingt huit décembre, le Conseil National de Supervision a tenu sa deuxième réunion ordinaire dans la salle de conférence de la Primature. La réunion a été animée par le Premier Ministre, Son Excellence Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Président du Conseil National de Supervision.

Etaient présents à cette réunion, neuf membres du Conseil National de Supervision. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National assisté de ses collaborateurs.

La réunion a débuté à 9 heures 30 minutes par les mots de bienvenue du Premier ministre qui a présenté le projet d'ordre du jour adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du compte rendu de la première réunion
2. Présentation de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo
3. Présentation du programme d'auto-évaluation du processus ITIE
4. Préparation de la participation du Togo à la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE.

1. Lecture et adoption du compte rendu de la première réunion

Sur demande du Premier ministre, le Coordonnateur national de l'ITIE a donné lecture du compte rendu de la première réunion du Conseil national de supervision, tenue le 02 avril 2012. Le compte rendu a été adopté après amendements.

A ce niveau, le Premier ministre a demandé que les prochains comptes rendus soient moins longs. Il a voulu aussi savoir si les décisions et les recommandations formulées dans le compte rendu de la première réunion ont été respectées. Le Coordonnateur lui a répondu favorablement.

2. Présentation de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo

Le Ministre des mines et de l'énergie a présenté la mise en œuvre du processus de l'ITIE qui a commencé au Togo en 2009. Le Togo est déclaré pays candidat de l'ITIE le 19 octobre 2010 après avoir rempli les cinq premières exigences.

Le plan d'actions établi et adopté par le Comité de pilotage comprend quatre composantes. La composante 1 s'identifie au fonctionnement des organes de mise en œuvre. En dehors de trois (03) activités (recrutement d'un consultant pour mettre en place un système de gestion de l'information, conception et adoption d'un système de gestion de l'information, salaires du personnel du Secrétariat technique), toutes les activités de la composante 1 sont exécutées.

Toutes les activités de la composante 2 sont pratiquement exécutées, sauf la rubrique sur la logistique et suivi du programme de formation qui sera effectuée lors de la mise en œuvre du programme de formation 2^{ème} partie qui prend fin le 15 janvier 2013.

La composante 3 comprend l'élaboration des rapports ITIE. Le Togo a déjà publié et disséminé le 1^{er} rapport ITIE. Le 03 décembre 2012, il a entamé le 2^{ème} rapport qui sera publié le 22 février 2013 et présenté au public le 27 février 2013.

Le premier rapport a été un rapport de qualité au regard du format ITIE. Cependant, les insuffisances relevées au niveau des entreprises (exhaustivité du référentiel, certification et divulgation des déclarations) et des agences gouvernementales (certification des comptes de l'Etat, divulgation des déclarations) ont pénalisé la crédibilité de la gouvernance du secteur extractif au Togo.

Le deuxième rapport est entrepris avec le dynamisme et la volonté de toutes les parties prenantes de contribuer pleinement et efficacement à l'accession du Togo au statut de pays conforme.

Dans le cadre du 2^{ème} rapport, une étude de cadrage a été réalisée par le conciliateur pour définir le périmètre et la liste des matérialités du secteur extractif. Un atelier de formation a été organisé le 27 décembre 2012 au cours duquel le conciliateur a présenté l'étude de cadrage aux entités déclarantes et a convié celles qui sont concernées pour l'exercice de 2011 à remplir les formulaires de déclarations et les retourner au conciliateur au plus tard le 10 janvier 2013.

Ce deuxième rapport qui amène le Togo à la validation doit avoir le mérite d'un rapport de qualité qui ne souffre d'aucune insuffisance vis-à-vis des exigences de l'ITIE.

La quatrième composante concerne la validation. Déclaré pays candidat le 19 octobre 2010, le Togo dispose de 30 mois pour soumettre son rapport de validation au Secrétariat international. Le délai est fixé au 18 avril 2013 ; le Comité de pilotage a déjà entamé le processus de validation qui est actuellement à la phase d'évaluation des propositions techniques et financières par la commission de passation des marchés du ministère des mines et de l'énergie. La mission du validateur commence le 21 janvier 2013 et le rapport de validation sera soumis au Secrétariat international le 29 mars 2013.

Les deux dernières exigences, 19 et 20, sont respectées à la phase de préparation du processus de validation.

Des ateliers de renforcement de capacités sont organisés du 27 décembre 2012 au 15 janvier 2013 à l'attention des entités déclarantes, de la Cour des comptes, des communautés locales et de la société civile ainsi que du corps judiciaire et des parlementaires.

Sur ce point, le Premier ministre a voulu savoir si les insuffisances du 1^{er} rapport ont été corrigées. Comme réponse, le Coordonnateur a expliqué que des corrections ont été apportées mais il reste le cas de la société EBOMAF qui ne se sent pas motivé pour le processus.

Le Premier ministre a promis de prendre des mesures pour obliger les industries extractives encore réticentes à faire des déclarations et à respecter les textes car cela va de l'intérêt et de la crédibilité du gouvernement.

Pour le problème de salaire de l'équipe de l'ITIE, le Premier ministre a demandé que le Ministre des finances prenne l'arrêté de fixation des salaires pour que ce problème soit résolu le plus tôt possible.

3. Présentation du programme d'auto-évaluation du processus ITIE

Le début de la mission du validateur est fixé au 21 janvier 2013. Pour cela et pour bien se préparer, le secrétariat technique et le Comité de pilotage organise du 03 au 05 janvier 2013 à Tabligbo un programme d'auto-évaluation du processus avant l'arrivée du validateur.

A ce niveau, le Ministre BAWARA de l'administration territoriale a souligné que le non paiement des redevances par certaines industries pose un problème sérieux qui entache la crédibilité de notre pays et pose un problème de transparence de la gouvernance du pays.

Le Premier ministre a demandé au Secrétariat technique de l'informer de tous les problèmes afin que des dispositions idoines soient prises car l'ITIE est un processus qui rassure les populations.

4. Préparation de la participation du Togo à la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE

Après avoir expliqué les objectifs et l'importance de cette 6^{ème} Conférence mondiale pour le Togo, le Coordonnateur national a souhaité une participation massive des membres du Conseil.

Le Premier ministre a demandé que le processus soit pris au sérieux par tout le monde et que les documents soient envoyés aux membres du Conseil pour leur permettre de préparer les communications à présenter à la Conférence afin de montrer la volonté du gouvernement à faire vraiment de la transparence.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président du Conseil a mis fin à la séance à 11 heures.

Adopté à Lomé, le 22 FEV 2013

Pour le Conseil National de Supervision
Séance ordinaire du 28/12/2012

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président du Conseil



Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU